

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

RELATIF À LA VILLE ET À LA COHÉSION URBAINE - (N° 1337)

Retiré

AMENDEMENT

N° CE63

présenté par

Mme Françoise Dumas, M. Blein, M. Goua, Mme Boistard, M. Bies, M. Borgel, M. Laurent, M. Goldberg, M. Jibrayel, Mme Linkenheld, Mme Hélène Geoffroy, Mme Fabre, M. Hanotin, Mme Bouziane, M. Bouillon, M. Montaugé et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« Elle améliore les conditions de vie de leurs habitants par l'appropriation de leur cadre de vie dans sa dimension de projets, comme dans sa composante patrimoniale. En cela elle favorise le travail de mémoire de l'histoire urbaine de ces quartiers. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les quartiers dits défavorisés et leurs habitants ont façonné l'histoire économique, sociale et sociétale de la France. Dans une volonté d'intégration sociale et d'appropriation de leur territoire, il est devenu plus que jamais nécessaire de mettre en récit l'histoire urbaine des quartiers de la politique de la ville. Ces quartiers populaires ont été construits dans les années 70 pour accueillir les travailleurs immigrés qui sont venus participer aux Trente Glorieuses, Ces habitants ont également contribué à la diffusion des valeurs universalistes et républicaines de la France. Il y a 30 ans, elles ont été portées partout en France par ces habitants des quartiers dans le cadre de leur mobilisation pour l'égalité et contre le racisme. Ainsi, ces territoires ont vu naître de nombreuses associations de solidarité et de promotion de la tolérance, dont certaines ont pris une dimension nationale. Aussi, il est important de reconnaître et de transmettre cette mémoire urbaine et sociale des quartiers populaires et de leur apport spécifique à l'histoire de la France contemporaine.